

# Règlement et contrat pour un anniversaire dans les bois

## 1) Description

l'École Buissonnière propose des anniversaires dans les bois. Selon le souhait de votre enfant, il peut choisir entre différents thèmes : pirates, fées, dinosaures, chasse au trésor, Koh Lanta,.... Les anniversaires se déroulent le week-end de 14h-17h. L'animation est proposée au début de la séance. Ensuite, place au gâteau d'anniversaire (à vous de prévoir), les cadeaux et jeux libre (selon l'envie des enfants nous pouvons faire des jeux en groupe).

#### 2) Nombre des invités

jusqu'à 12 invités (fratrie inclus). L'École Buissonnière propose des anniversaires pour des enfants à partir de 3 ans.

## 3) Parents accompagnateurs

un parent est demandé à rester durant tout l'événement. Vous avez la responsabilité des enfants durant toute la durée de l'anniversaire.

#### 4) Frais

un acompte de 50€ vous est demandé avant l'anniversaire (possibilité de payer en espèces, chèque ou par virement). Le reste 110€ vous sera demandé au plus tard le jour de l'anniversaire. Les invitations ne sont pas inclus dans le prix (50€ de plus)

#### 5) Chien

merci de laisser votre chien à la maison

#### 6) Vêtements

merci de prévenir les invités de bien se vêtir : des vêtements de pas trop grande valeur, préférer des baskets aux sandales, les bottes uniquement en cas de pluie.

Prévenir aussi les parents des risques des piqures de tiques/aoûtats/chenilles processionnaires et des petites blessures avec les branches.

#### 7) Fumer

interdiction de fumer en présence des enfants. Vous pouvez fumer en vous écartant des enfants (merci de ne jamais laisser les mégots dans les bois!!)

### 8) Météo

selon votre choix nous pouvons maintenir la fête par temps maussade ou l'annuler et le remettre à un autre jour. Si vous souhaitez maintenir la date, merci de prévoir des vêtements adaptés (salopette de pluie, kway,...)

L'École Buissonnière organise un anniversaire pour :
enfant de M./ Mme
jour de la fête d'anniversaire :
sur le thème de :
Le montant de la fête s'élève à : 160€ (sans d'invitations)
Le contractant : - atteste avoir reçu un exemplaire du règlement - s'engage au respect de l'application du présent règlement - devra emporter le jour de l'anniversaire : un gâteau, des bougies, un briquet, des boissons, des assiettes, serviettes et verres, une table, des bonbons/cadeau à remettre aux invités (si souhaité) - a la responsabilité des enfants durant toute la durée de l'anniversaire.
Fait à, le,
Signature